

Le régime

des retraites de l'État

2015



Le deuxième régime de retraite

en France en importance des prestations versées après le régime général de l'assurance vieillesse, L'Assurance retraite. Le régime des retraites de l'Etat gère 4,4 millions de ressortissants, agents en activité et pensionnés, et un montant de pensions versées de 51,5 milliards d'euros de pension .

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) du Ministère chargé du budget en est l'opérateur en s'appuyant sur le Service des Retraites de l'État et un réseau resserré de centres de retraites répartis sur le territoire français métropolitain et ultra-marin.

Le Service des Retraites de l'État a été créé et organisé par les deux décrets du 26 août 2009 en la forme d'un service à compétence nationale de la DGFIP. Il compte près de 440 agents. Le SRE tient les comptes individuels de retraite, reçoit les demandes de pension, vérifie les droits, calcule et concède les pensions. Il met en oeuvre le droit individuel à l'information retraite pour tous les assurés du régime et assure l'accueil et l'accompagnement multicanal des usagers en matière de retraites de l'Etat. Il assure les fonctions de recouvrement et de gestion financière du régime des retraites de l'Etat au travers du Compte d'Affectation Spéciale Pensions (CAS Pensions). Il assure l'expertise juridique, statistique et la relation interrégime. Il pilote et met oeuvre la réforme de gestion des retraites de l'État et la maîtrise d'ouvrage des applications métiers du régime. Il anime le réseau des centres de retraites.

Celui-ci comporte 17 centres de retraites comptant 408 agents et constitués de treize centres métropolitains dont un à Nantes pour les pensionnés résidant à l'étranger et de quatre dans les collectivités d'outre-mer. Il est chargé du paiement des pensions et de la relation avec les pensionnés.

Le régime des retraites de l'Etat

comprend plusieurs régimes au titre de la retraite, de la réparation ou de la reconnaissance de la Nation dont :

- le régime des pensions civiles de retraite (fonctionnaires de l'État et magistrats) ;
- le régime des pensions militaires de retraite ;
- le régime des allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires (correspondant au risque accident du travail) ;
- le régime des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ;
- la retraite du combattant ;
- le régime des pensions d'Alsace-Moselle ;
- les traitements attachés à la Légion d'honneur et à la Médaille militaire ;

ainsi qu'un certain nombre de régimes de retraite ou de réparation en voie d'extinction liés à la seconde guerre mondiale, aux territoires antérieurement sous souveraineté française ou à des établissements publics fermés.

Le régime des retraites

Une offre de services rendus à l'utilisateur qui s'étend

La campagne annuelle du droit à l'information retraite

321 860 fonctionnaires concernés par la campagne 2015 :

199 960 fonctionnaires âgés de moins de 55 ans ont reçu leur relevé de situation individuelle dont 101.630 sous forme dématérialisée,

97 100 fonctionnaires âgés de plus de 55 ans ont reçu leur estimation indicative globale dont 45 700 sous forme dématérialisée,

24 800 nouveaux assurés auprès du régime des retraites de l'Etat ont été destinataires d'une information générale sur le système des retraites, dont 14.960 sous forme dématérialisée.

L'information retraite à la demande

54 320 appels téléphoniques reçus au 02 40 08 87 65, numéro national d'appel pour les agents de l'Etat en activité,

11 410 sollicitations par courriers électroniques,

4 780 courriers postaux

9 700 relevés de situation individuelle délivrés à la demande hors campagne

L'information et le service aux pensionnés

495 020 appels reçus au 0810 10 33 35, numéro national d'appel pour les pensionnés

Les services rendus aux agents en activité

2 140 entretiens information retraite menés : 1 160 se sont déroulés par téléphone et 980 par messagerie.

450 demandes de simulations personnalisées ont été adressées au SRE dans le cadre de son offre de services proposée aux employeurs ayant délégué la relation à l'utilisateur au SRE ; le délai moyen de traitement est de 6,9 jours pour un engagement de qualité de service de 30 jours.

Le SRE accompagne également les agents souhaitant ou ayant déposé une demande de départ à la retraite : 8 930 appels lui ont été adressés dans ce cadre.

La mesure de la qualité de la relation usager

Mise en œuvre d'une démarche de certification ISO 9001/2015 pour le processus de simulation de retraite.



Mise en place d'un suivi de la qualité du service rendu par l'envoi systématique d'un questionnaire de satisfaction aux bénéficiaires d'une offre de service et d'une enquête annuelle tous médias et usagers actifs et retraités confondus, avec un taux de retour supérieur à 40 %.

Taux de satisfaction :

95,6 % pour les simulations de retraite

98,8 % pour les entretiens information retraite

Le Service des Retraites de l'état met en oeuvre le référentiel Marianne

84,1 % d'appels téléphoniques répondus en moins de 5 sonneries

98,3 % des courriels bénéficiant d'une réponse en 5 jours ouvrés maximum

91,9 % des courriers bénéficiant d'une réponse en 15 jours ouvrés maximum



Le SRE à la rencontre de ses usagers au salon Préparer et bien vivre sa retraite les 11 et 12 décembre 2015 à Bordeaux

80 fonctionnaires ou militaires renseignés et conseillés, dont 44 sur rendez-vous, et 58 entretiens information retraite délivrés.



de l'État

2015, 30e anniversaire de l'installation du Service à Nantes

Le 1er août 1985, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, le Service des Pensions, direction d'administration centrale du Ministère du Budget qui reçoit des propositions de pension des administrations employeurs en vue de les contrôler puis de les concéder avant qu'elles soient mises en paiement par les centres régionaux de pensions de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, était délocalisé à Nantes.

Le dynamisme, la ténacité, la rigueur exigés à l'époque par ce premier grand déménagement réalisé dans le ministère un an avant son propre transfert à Bercy continuent d'être mis en oeuvre sans relâchement au profit de la qualité de service à l'usager et de la modernisation et de l'efficacité du régime des retraites de l'État.

Trente ans après, le Service a mis en oeuvre plusieurs réformes réglementaires essentielles ou importantes (2003, 2008, 2010, 2012 et 2014).



Il assure le recouvrement et la gestion financière du régime au travers du Compte d'Affectation Spéciale Pensions (2006). Il a créé et gère les comptes individuels de retraite des agents de l'État et assure à ces derniers une information individuelle sur leurs droits à pension de concert avec tous les autres régimes de retraite obligatoires (2007).

Il est devenu Service des Retraites de l'Etat à compétence nationale au sein de la Direction Générale des Finances Publiques et animateur d'un réseau resserré de centres de gestion des retraites (2009 et 2011). Désormais dans le cadre de la réforme de la gestion des pensions qu'il pilote, il utilise les comptes individuels de retraite pour liquider les pensions et élargit progressivement la demande directe de retraite auprès du Service à tous les agents de l'Etat, administration par administration (2013-2020), en développant parallèlement à leur attention des offres de conseils et d'accompagnement dans leur démarche de départ à la retraite.

La poursuite de la réforme de gestion des pensions

Au cours de l'année 2015, quatre nouveaux employeurs, la Direction Générale des Douanes et Droits, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, la Direction générale des Finances Publiques et la Cour des Comptes, ont adopté le nouveau processus de demande directe de départ à la retraite. Pour chacun d'eux, le SRE a élaboré une méthodologie de bascule personnalisée. Pour la sécurisation du processus, il a rénové les indicateurs de qualité des comptes individuels de retraite (CIR), en a mis de nouveaux en place et a effectué de nombreux contrôles de comptes sur site chez une dizaine

d'employeurs. Il a également produit et mis en place des outils de couverture des risques chez certains d'entre eux.

Les prochaines bascules ont été préparées au profit des agents des Services du Premier Ministre, de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de l'académie Nancy-Metz.

La circulaire interministérielle du 20 août 2015 a confirmé la cible de la réforme dans l'évolution des rôles entre employeurs et régimes, et son calendrier jusqu'à 2020 inclus.

Les comptes individuels de retraite (CIR)

En 2015, les deux derniers employeurs - ministères de l'Intérieur et de la Défense - ont été raccordés à la base CIR pour le départ à la retraite, conformément aux dernières échéances fixées par le décret en Conseil d'État. L'adossement du ministère de la Défense a entraîné la rédaction des spécifications et la recette d'évolutions apportées au portail PETREL qui ont permis d'ajouter les spécificités des pensions militaires au moteur d'estimation.

D'autre part, le SRE a préparé les employeurs à l'alimentation mensuelle des CIR, devenue nécessaire pour les besoins du projet d'Espace

Numérique Sécurisé des Agents Publics et de la nouvelle norme de déclaration sociale mensuelle, la Déclaration Sociale Nominative.

S'agissant du déploiement de cette dernière pour la Fonction publique, le SRE a participé aux travaux pilotés par la Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique pour définir les données nécessaires aux besoins métiers du régime des retraites de l'État et pour participer à la construction du dispositif qui sera mis en place pour fournir la DSN au nom des employeurs de la fonction publique de l'État.

L e r é g i m e

L'activité juridique

Le SRE a apporté son expertise juridique

en matière de réglementation :

- pour l'élaboration de la circulaire du 20 août 2015 relative au compte individuel de retraite des agents de l'État ;
- pour la mise en œuvre de nouvelles règles en matière de retraite telles que l'abattement forfaitaire pour le rachat d'année d'études, le départ anticipé ouvert aux personnes atteintes de handicap ou le remboursement des cotisations aux fonctionnaires détachés à l'étranger ;
- pour la refonte du code des PMI dont la partie législative du code a été définie par l'ordonnance n° 2045-1781 du 28 décembre 2015 ;
- pour la mise à jour du fichier des grades et emplois de l'État ;

- dans les relations avec les caisses de retraite étrangères.

en matière de contentieux :

- un contentieux de masse, 1 400 décisions de juridictions administratives relatives à la bonification pour enfant à la suite de l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne du 17 juillet 2014 Léone ;
- hors contentieux de masse, 358 décisions ont été rendues dont 251 jugements de Tribunaux administratifs, 30 arrêts de Cours administratives d'appel et 77 arrêts du Conseil d'Etat ;
- 90 % de ces dernières décisions ont été favorables à l'administration ;
- le SRE a également eu à connaître de six questions prioritaires de constitutionnalité dont aucune n'a donné lieu à renvoi devant le Conseil Constitutionnel.

Les chantiers informatiques et la modernisation applicative

Outre les adaptations des systèmes informatiques pour mettre en œuvre les évolutions réglementaires ou de gestion comme les nouvelles règles du cumul emploi retraite ou le versement exceptionnel au bénéficiaires des retraites modestes, le SRE a modernisé ou engagé la modernisation d'un certain nombre de ses applications métiers, tel REGATI pour la gestion des allocations temporaires d'invalidité, PETREL avec l'intégration d'un volet documentaire professionnel ou encore l'évolution d'infrastructure et de bases de données de son modèle statistique PABLO.

Au titre des grands projets informatiques, il a lancé les travaux de PASTEL V2 destiné au paiement dans les trésoreries auprès des ambassades de France des pensions des français résidents ainsi que des pensionnés percevant une pension décristallisée et de l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public, portail visant à permettre à tout agent de l'État de recevoir dans son compte personnel ses bulletins de traitement et tous ses documents d'information sur la retraite pendant son activité puis ensuite tous ses documents de retraite.

Par ailleurs, le SRE a participé aux nombreux travaux notamment d'architecture des nouveaux projets inter-régimes sous l'égide de l'Union Retraite tels que le Répertoire de Gestion des Carrières Unique (RGCU) et la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et a contribué aux chiffrages de ces projets.



Les chiffres clés

En paiement au 31 décembre 2015

1 921 000

pensions civiles et militaires de droits directs et soldes de réserve¹

1 112 000

retraites du combattant

471 000

pensions civiles et militaires de droits dérivés²

171 000

pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre de droits directs

71 000

pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre de droits dérivés

60 600

allocations temporaires d'invalidité

Payés en 2015

140 millions d'euros
au titre des allocations temporaires d'invalidité

9 600 millions d'euros
au titre des pensions militaires

41 800 millions d'euros
au titre des pensions civiles

2 046 000

**fonctionnaires, magistrats
et militaires cotisent
au régime des retraites de l'État
en 2015³**

88 800 pensions entrées en paiement en 2015

51 050

nouvelles pensions civiles de retraite de droits directs¹

19 050

nouvelles pensions civiles de droits dérivés²

11 200

nouvelles pensions militaires de retraite de droits directs¹

7 500

nouvelles pensions militaires de droits dérivés²

et

1 900

nouvelles pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre de droits dérivés

1 200

révisions d'allocations temporaires d'invalidité

1 100

concessions d'allocations temporaires d'invalidité

700

nouvelles pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre de droits directs

1 : chiffre provisoire

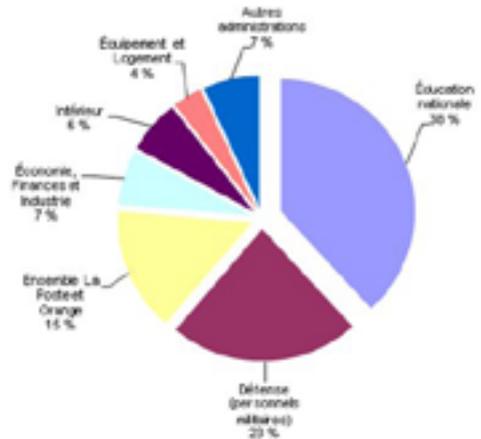
2 : chiffre provisoire,
hors pensions temporaires d'orphelins

3 : données au 31/12/2014

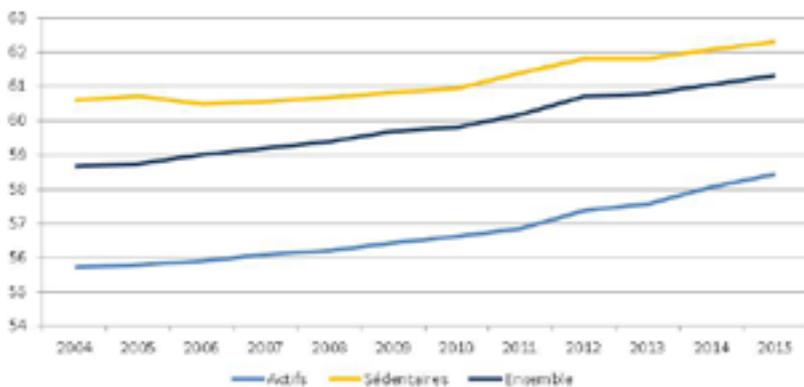
r e t r a i t e s

Répartition des pensionnés civils et militaires en paiement au 31 décembre 2015 par administration

Les pensionnés de l'Éducation nationale et les militaires représentent respectivement plus de 38 % et 23 % de pensions. Cette répartition est relativement stable.



Évolution de l'âge moyen à la radiation des cadres des pensionnés civils de droits directs (Départs en retraite pour ancienneté seule)



Effectif et quotient des pensionnés civils et militaires par rapport à la population régionale



Les plus fortes proportions de pensionnés de la Fonction publique d'État par rapport à la population totale sont concentrées dans les régions du Sud-Ouest de la France, le Languedoc-Roussillon, en Bretagne et en Corse. Les régions qui attirent le moins les pensionnés, relativement à leur population globale, se situent principalement dans les régions du Nord de la France, en Île-de-France, en Alsace, en Rhône-Alpes et dans les Pays de la Loire.

